

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

-----

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2010

### Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,  
Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHÊCHE, Gaston ERNOULT, Dominique TAFFIN, Georges GOURGUES, maires-adjoints,  
Mmes et MM. Roger AMALOR, Irmgard ASTIER, René FOURMANN, Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Marcel KIMFOKO, Claude BOISSIÈRES, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Pierre GALLAND, Anne CORNU, Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Jean-Louis BERLAND, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, conseillers municipaux.

### Absents excusés et représentés :

Mme Roselyne ETTÉ, procuration à M. Georges GOURGUES,  
Mme Isabelle SÉLÉMARY, procuration à M Dominique TAFFIN,  
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à M René FOURMANN  
Mme Madeleine HOCHEREAU, procuration à Mme Sophie RIGAULT,  
M. Gérard LE BIHAN, procuration à Mme Éliane CLÉMENT,  
Mme Marie-Aleth GRARD, procuration à M. Christian SOUBRA,  
M. Jean-Pierre LHOSPITAL, procuration à Jean-Louis BERLAND.

### Absente :

Mme Viviane VIGOUROUX.

### Secrétaire :

M. Jacques CALLEGARI.

Le maire indique que M. Olivier LEONHARDT, Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, n'a pu participer à la présente séance mais qu'il interviendra lors du conseil municipal du 15 novembre prochain.

### **2010-192 - RAPPORTS D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE POUR L'ANNÉE 2009**

Bernard ZUNINO présente, à l'appui d'un diaporama, le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour l'année 2010.

Ce rapport a été communiqué à tous les élus des communes membres en septembre dernier et reste téléchargeable par tous sur le site de l'Agglo.

Des précisions ou des réponses sont apportées aux questions des élus :

#### Concernant l'urbanisme :

Gaston ERNOULT indique que l'étude urbaine générale engagée en 2009 pour aménager le stationnement autour de la gare RER est presque finalisée. Les conclusions de cette étude sont centrées sur le « pôle gare/Gambetta », lieu stratégique pour les années futures.

Ce document pourrait être présenté en commission urbanisme.

Beaucoup de réunions ont lieu notamment avec le STIF<sup>1</sup> et RFF<sup>2</sup> pour envisager la cession d'un terrain situé rue Albert Peuvrier, côté est de la gare. Le but est de déboucher sur un projet global d'aménagement, notamment de circulation et de stationnement dans un rayon de 300 à 350 mètres du pôle gare.

---

<sup>1</sup> Syndicat des Transports d'Île-de-France

<sup>2</sup> Réseau Ferré de France

Les problèmes liés à la départementale 46 ont été mis en exergue. La première phase a permis de dégager des scénarii, sans pour autant aboutir à un projet car il faudrait auparavant dégager le foncier nécessaire pour arriver à un décongestionnement de cette voie.

Concernant les transports et déplacements :

Gaston ERNOULT indique que, hormis la piste cyclable réalisée le long de la Francilienne cette année, les liaisons douces ont peu progressé sur la ville de Saint-Michel-sur-Orge.

A propos de la collecte et du traitement des déchets :

Claude BOISSIÈRES fait part d'un retard dans l'équipement en conteneurs des pavillons de Saint-Michel-sur-Orge suite à un changement de personnel communautaire. Ces conteneurs devraient cependant être livrés dans le courant du premier trimestre 2011.

Concernant l'Agenda 21 :

Mme PETIT, Vice-Présidente de l'Agglo, avait tenu une réunion à Saint-Michel le 2 juin dernier pour faire le point sur l'Agenda 21 et le lancement du plan climat au niveau communautaire. A l'occasion de cette réunion, elle avait assuré aux participants qu'une concertation serait organisée dès la rentrée de septembre avec les élus des villes sur l'élaboration de ce plan.

Gaston ERNOULT indique que l'étude sur le plan climat est relancée.

A propos des grands équipements culturels, une étude est évoquée sur la restructuration des cinémas, dont l'Espace Marcel Carné.

Bernard ZUNINO indique qu'il s'agit d'une restructuration de grande ampleur qui nécessitera des financements très importants.

Et, hors rapport d'activités :

Lors de la réunion du bureau communautaire du 10 septembre 2010, Gaston ERNOULT a indiqué que la Ville allait faire une proposition de terrain pour la création d'une aire de 11 places de stationnement en application des dispositions prévues dans le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Joseph DELPIC indique qu'une réunion a eu lieu à la préfecture le 24 septembre dernier. La Communauté d'Agglomération du Val d'Orge a souhaité que lui soit communiquée une proposition de terrain, autre que la plateforme provisoire mise en œuvre à Saint-Michel-sur-Orge dans le cadre de de la MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, habitat social adapté dans le cadre de la sédentarisation des Gens du Voyage). Elle est en effet propriétaire de ce terrain et le réserve pour un autre projet.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** des rapports établis par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour l'année 2009 qui lui ont été soumis :

- rapport d'activités,
- rapport du service assainissement,
- rapport du service de l'eau.

## **2010-193 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE : AJOUT DE LA COMPÉTENCE « CRÉATION OU AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ; CRÉATION OU AMÉNAGEMENT ET GESTION DE PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE »**

Joseph DELPIC donne quelques informations, points forts et comparaisons des chiffres liés au projet de transfert de la voirie communale publique à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

La mairie de Saint-Michel-sur-Orge investit 1 M€ chaque année depuis 2008 pour la voirie communale (700 000 € pour la voirie publique, 300 000 € pour les espaces publics). Pour les années 2011 à 2014, le montant moyen annuel prévu est d'environ 1,8 M€.

Une charte de fonctionnement sera élaborée d'ici la fin de l'année 2010.

Gaston ERNOULT souligne la volonté unanime de garantir la gestion de proximité des voiries, soit une gestion en grande partie par les communes.

Bernard ZUNINO précise que le Comité Technique Paritaire sera consulté prochainement sur les transferts de personnels.

En réponse à Christian SOUBRA (concernant la place de Ber), le maire indique que la décision du conseil municipal de ce soir sera suivie, après un travail conduit avec les communes, d'une délibération de l'Agglo définissant l'intérêt communautaire de la compétence voirie/parcs et précisant les contours du transfert.

Christian SOUBRA, lors d'une déclaration au nom du groupe Saint-Michel Gauche Avenir, fait part de sa satisfaction liée à ce transfert. La mutualisation des moyens est un principe de « bonne gestion », pour le bien de toutes les communes. Il regrette cependant le manque d'information préalable de tous les conseillers municipaux malgré leurs demandes répétées et fait part de ses interrogations sur les conditions de ce transfert :

- Combien de postes en « équivalent temps plein » seront transférés à l'Agglo ?
- Y aura-t-il création d'un véritable service communautaire de la voirie ou bien un simple transfert des feuilles de paie des communes vers l'Agglo, chaque commune conservant de fait la mainmise sur les décisions et les réalisations en matière de voirie ?
- Comment a été calculé le kilométrage des voiries transférées ?
- A-t-il été fait un état des lieux « avant transfert »
- Qui a établi un plan pluriannuel de travaux ? Quelle sera la participation des conseils de quartiers ?
- Comment s'interprète le tableau récapitulatif financier fourni par FCL qui fait apparaître de manière peu compréhensible un gain net de 11 M€ annuels pour les communes ?
- Comment l'Agglo va-t-elle financer ce plan de travaux, dans le contexte actuel vraiment peu favorable aux finances intercommunales ?

Bernard ZUNINO rappelle avoir évoqué la possibilité de ces transferts lors du conseil municipal d'octobre et souligne que toutes les communes n'ont exprimé leur accord que par la suite, après des mois de pourparlers. Il rappelle que les transferts sont conditionnés par l'accord de toutes les communes membres.

Les voiries considérées, soit les voiries publiques, s'étendent sur 36 km à Saint-Michel.

Éliane CLÉMENT, au cours d'une déclaration au nom du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel, rappelle que les transferts de compétences et les dotations supplémentaires de l'Etat qui encouragent les collectivités sont des dimensions indispensables.

Sans en contester le bien-fondé, les élus du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel contestent la méthode, les transferts des voiries semblant précipités, mal préparés, sans information, ni concertation préalable avec les élus, les instances et les citoyens.

Si la Ville récupère une moyenne d'investissement sur 3 ans de 1 800 000 € par an, nous ne savons rien sur les modalités particulières à Saint-Michel, sur le devenir des personnels par exemple, dans un contexte financier des plus incertains.

De plus, après un transfert, la proximité n'est plus la même, ce ne sont plus les mêmes instances qui décident.

Éliane CLEMENT souhaite être associée en tant que conseillère communautaire aux réunions techniques qui auront lieu sur ces deux transferts, afin d'être en capacité de prendre une décision éclairée lors du conseil de décembre.

Bernard ZUNINO rappelle à Mme CLÉMENT qu'elle aurait pu faire part de son avis lors du conseil communautaire, ce qu'elle n'a pas fait.

Il rappelle également que les Saint-Michellois ne peuvent pas être informés d'une décision qui n'a pas été prise.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 6 abstentions (Christine DESMOND, Eliane CLEMENT, Gérard LE BIHAN par procuration, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORET),**

**APPROUVE** l'ajout, dans le bloc des compétences optionnelles la compétence « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

**APPROUVE** les modifications statutaires conséquentes, avec effet au 1er janvier 2011.

# **2010-194 – PROJET DE RECONNAISSANCE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES BIBLIOTHÈQUES-MÉDIATHÈQUES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE**

Rapporteur : Bernard ZUNINO.

Le projet de reconnaissance d'intérêt communautaire des bibliothèques-médiathèques a été porté par l'ancienne municipalité. Le projet de médiathèque n'a pas abouti car il n'était pas atteignable vu les moyens de la ville qui, de ce fait, n'a pas utilisé les fonds de concours qui lui étaient alloués.

Une concertation est déjà entamée avec les agents municipaux de Saint-Michel-sur-Orge et le vice-président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge en charge des grands équipements culturels pour la réalisation d'une médiathèque sur la commune.

Gaston ERNOULT, au cours d'une déclaration, estime que ce double transfert mérite d'être salué.

C'est une réforme qui, si elle est acceptée par chacun des 9 conseils municipaux, aura des conséquences globalement très positives, y compris pour la communauté d'agglomération elle-même.

Sur le plan matériel, l'assise budgétaire de l'Agglo, chahutée par les réformes fiscales intervenues, serait confortée par l'application du dispositif dit « coefficient d'intégration fiscale » de la loi Chevènement.

L'impact de cette réforme sur le taux d'endettement de l'Agglo (20 %) serait très limité et son niveau d'autofinancement serait maintenu.

Notre commune bénéficiera incontestablement de retombées positives, comme toutes les autres, tout en laissant à la commune la programmation et la gestion de proximité. Ce transfert permettrait d'enclencher des investissements salvateurs pour nos chaussées défoncées.

La mutualisation des financements des réseaux routiers aura un résultat sur le coût des travaux puisque la programmation elle-même reviendra à l'Agglo qui pourra négocier davantage les contrats et marchés avec les entreprises.

Du côté des médiathèques, il fallait aller de l'avant dans ce domaine culturel essentiel, la politique culturelle étant déjà bien engagée. Il n'était pas non plus souhaitable de poursuivre le système bancal des fonds de concours qui représentait une perte sèche, le coefficient d'intégration fiscale n'étant pas bonifié.

Le réseau des médiathèques doit être complémentaire, mutualisé et valorisé.

C'est une évolution qui donne à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge un positionnement particulièrement remarquable parmi les communautés de l'Essonne et de l'Île-de-France.

Jean-Louis BERLAND souhaiterait, concernant les bibliothèques/médiathèques, davantage d'éléments financiers, notamment sur le montant des charges de fonctionnement et les conséquences éventuelles sur l'attribution de compensation.

Bernard ZUNINO indique que le budget de 457 685 € serait transféré intégralement. L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge reste positive.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la délibération du conseil communautaire n°10.142 du 21 octobre 2010 définissant d'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels toutes les bibliothèques et médiathèques municipales existantes et à construire ou à aménager sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

**PREND ACTE** de la délibération du conseil communautaire n°10.142 du 21 octobre 2010.

-----

La séance est levée à 21 H 35.

Le secrétaire,

Le maire,

Jacques CALLEGARI.

Bernard ZUNINO.